



Grain d'SEL

VOLUME 47, NUMÉRO 5

2019-12-20

DANS CE NUMÉRO :

Un temps des fêtes bien mérité

**Un temps des
fêtes bien mérité**

1 La vie nous envoie parfois des signaux sans équivoque. L'annonce que Jean Charest réfléchit à se recycler en chef du Parti conservateur indique la grande nécessité d'aller nous reposer. Après une semaine de nouvelles indigestes au niveau des dépôts patronaux, nous vous invitons à mettre ces informations sur la glace et vous concentrer sur les beaux moments qui se pointent à l'horizon.

**Taux de cotisation 2
au RREGOP**

**Assurance voyage 2
SSQ**

Toute l'équipe du SEL vous souhaite de joyeuses fêtes.

**Rappel : Session 3
retraite**

**Prime assurance 3
maladie SSQ**

**Personne 3
responsable de la
mobilisation**

**Recherche d'une 3
ou d'un artiste**

KARINE RONDEAU

Responsable de
l'information

Alexandra Mailloux, secrétaire



Taux de cotisation au RREGOP

Le 30 octobre dernier, le Comité de retraite du RREGOP recevait les résultats de l'évaluation actuarielle du RREGOP, qui dresse le portrait de la situation financière en date du 31 décembre 2017. Cette évaluation actuarielle établit le taux de cotisation applicable pour les trois prochaines années (10,63 % en 2020, 10,33 % en 2021 et 10,04 % en 2022).

Le taux de cotisation au 1^{er} janvier 2020 est de **10,63 %** du salaire admissible en excédent de 25 % du maximum des gains admissibles (MGA) au Régime de rentes du Québec (RRQ). Le MGA applicable pour l'année 2020 est de 58 700 \$. ($58\,700 \$ \times 25 \% = 14\,675 \$$)

Le taux de cotisation en 2020 s'applique donc comme suit :

(salaire annuel -14 675 \$) x 10,63 % = cotisation au RREGOP pour l'année 2020

La diminution importante du taux de cotisation s'explique principalement par :

- ◆ la révision à la hausse de la prévision de rendement à long terme à la caisse
- ◆ l'élimination de la cotisation spéciale présente lors de la dernière évaluation pour renflouer le déficit (amortissement sur 15 ans).

La situation actuelle de surplus permet même un léger ajustement à la baisse de la cotisation (de l'ordre de 0,06 %).

Assurance voyage SSQ

Pour les personnes assurées avec la SSQ (maladie 1, 2 ou 3 ; les personnes sous contrat à temps plein ou à temps partiel et qui ne sont pas couverts par le régime de la personne conjointe (autre que SSQ)), vous avez une protection en assurance voyage. Cette protection couvre tous les frais à 100 % d'une invalidité survenue lors d'un voyage avec un maximum de 5 000 000 \$ par personne assurée par voyage. Pour y avoir accès, il faut être couvert aussi par la RAMQ. Il est très important de noter que la protection est pour un décès, un accident ou une **maladie subite et inattendue** et que la personne nécessite des soins d'urgence. **Si votre état de santé n'est pas parfait, il est recommandé de communiquer quelques semaines avant votre départ avec la firme d'assistance voyage.** Vous obtiendrez ainsi des précisions sur la signification de l'expression « maladie subite et inattendue » et saurez si votre état de santé limite votre protection de quelque manière. Les numéros de téléphone pour joindre la firme d'assistance voyage sont également indiqués au verso de votre carte d'assurance SSQ.

Canada et États-Unis : 1 800 465-2928

Ailleurs dans le monde, à frais virés : 514 286-8412

Ainsi vous pourrez partir l'esprit tranquille.

Rappel : Session préparatoire à la retraite

Pour les enseignantes et enseignants qui auront au moins 52 ans au 21 février 2020 et qui sont à quelques années (2-3 ans) de leur retraite, il est encore temps de s'inscrire à la session préparatoire à la retraite organisée par le SEL les 21 et 22 février prochains.

Pour vous inscrire, retournez le formulaire d'inscription à Nathalie par courriel au ngervais@selcsq.net ou par fax au 450-753-3717. Pour toutes informations, veuillez communiquer avec elle au 450-753-4226 poste 221.

Prime d'assurance maladie (SSQ) par tranche de 14 jours en 2020

| | Individuelle | Monoparentale | Familiale |
|------------------|-----------------|------------------|------------------|
| Maladie 1 | 44,75 \$ | 66,64 \$ | 110,39 \$ |
| Maladie 2 | 59,03 \$ | 88,14 \$ | 142,57 \$ |
| Maladie 3 | 76,75 \$ | 114,75 \$ | 182,43 \$ |

Vous pouvez consulter la brochure du contrat d'assurance collective ainsi qu'un guide pour le choix des protections dans la section « documents » du site web du SEL (www.selcsq.net).

Personne responsable de la mobilisation

Comme en 2015, nous aurons besoin d'une ou plusieurs personnes responsables de la mobilisation dans chacun des établissements de la commission scolaire. Ce sont ces personnes qui, notamment, recevront les consignes et qui veilleront à la bonne marche des moyens que nous mettrons de l'avant dès janvier 2020. Pour obtenir plus d'informations ou pour nous indiquer qui sera la personne responsable dans votre établissement, vous pouvez communiquer avec François Coulombe (fcoulombe@selcsq.net ou 450-753-4226 poste 227) ou avec Karine Rondeau (krondeau@selcsq.net ou 450-753-4226 poste 228)

Recherche d'une ou d'un artiste

Nous sommes à la recherche d'une ou d'un artiste en art visuel dont l'œuvre pourrait servir de page couverture à notre planificateur 2020-2021.

Si vous êtes intéressé ou si vous connaissez quelqu'un qui pourrait l'être, communiquez avec Éric Michaud avant le 15 février 2020 au 450 753-4226 poste 232 ou par courriel au emichaud@selcsq.net.